RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

41BC
Société à responsabilité limitée (SARL)
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : [redacted]
[redacted]
904 884 616 RCS BLOIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31/05/2024

Le 31/05/2024
À 14h, à Fresnes

Les associé·e·s de la Société **41 BC** se sont réunis au [redacted] siège social de la société, en Assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par la Gérante, Stella CORNET.

L'Assemblée générale est présidée par Stella CORNET (la "Présidente de séance"), en sa qualité de Gérante .

Les associé·e·s suivant·e·s ont participé à l'Assemblée générale extraordinaire :

- Stella CORNET (12 rue des moulins à vent, 41700 FRESNES), 51 parts
- Christophe CORNET (12 rue des moulins à vent, 41700 FRESNES), 29 parts
- Alexia CORNET (116B rue du Faubourg de Bourgogne, 45000 ORLÉANS), 10 parts
- ORIGINAL COLLECTION (12 rue des moulins à vent, 41700 FRESNES), 10 parts, représenté par Monsieur Christophe CORNET

La Présidente de Séance constate que les Associé·e·s présent·e·s et représenté·e·s détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Les Associé·e·s reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La Présidente de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Dissolution volontaire de la société et cessation d'activité
- Nomination du/de la liquidateur·rice amiable

L'assemblée des Associé·e·s décide la dissolution de la société 41BC ainsi que la cessation d'activité. Monsieur Christophe CORNET, est mandaté comme liquidateur amiable. La durée du mandat de liquidateur amibale est illimitée et sans aucune rémunération.

Ces résolutions sont soumises au vote et adoptée par l'assemblée des Associé·e·s, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

La Gérante, Stella CORNET

Associé, Christophe CORNET

Associé, ORIGINAL COLLECTION
(représenté par Christophe CORNET)

Associée, Alexia CORNET
[redacted]